

# XL Catlin Services SE

Information syndicale CFE-CGC juin 2021



**L'édito de Pascale Rauline,  
élue CFE-CGC,  
représentante de la commission  
économique du CSE.**

« Chers collègues,

Lors de la réunion de la commission économique du 1<sup>er</sup> juin, la Direction nous a communiqué les résultats de l'intéressement au titre de l'année 2020, conformément à l'accord d'entreprise négocié par vos délégués syndicaux CFE-CGC en 2019 :

**La valorisation des différents critères aboutit à un taux d'Intéressement-Participation de 8,18% (dont 2,20% au titre de la participation groupe AXA).**

Chaque salarié percevra donc un montant équivalent à 8,18% de son salaire annuel brut, soit près de 1 mois de salaire brut (cette estimation est une moyenne, car si la majorité de la somme est proportionnelle au salaire, 20% sont répartis uniformément entre les salariés). Les modalités de perception ou d'investissement de cette somme sont décrites plus bas.

Après une année 2020 exceptionnelle du fait de la crise sanitaire et des pertes accumulées par AXA XL, nombreux sont ceux qui s'inquiétaient de voir cette rémunération variable réduite à la portion congrue. Toutefois, l'accord d'entreprise, que nous avons négocié en 2019 avec la Direction, définit des critères d'intéressement variés, **qui ne sont pas tous directement liés à la situation économique de l'entreprise**, avec des objectifs ambitieux mais réalistes.

Notre taux d'intéressement-participation est en baisse par rapport à l'an dernier (il était de 9,67%). Malgré une année 2020 atypique, la structure de notre accord d'intéressement permet un atterrissage plutôt favorable aux salariés. Dans ce contexte, d'autres entités du groupe n'ont malheureusement pas bénéficié de cette protection et ont obtenu un taux intéressement-participation inférieur à 5%.

Face aux conséquences attendues de la situation économique et sanitaire actuelle, qui impactera inévitablement les objectifs et les futurs résultats d'XLCS, **vos délégués CFE-CGC ont d'ores et déjà demandé à la Direction l'ouverture de négociations d'un avenant à l'accord pour l'exercice 2021, pour ajuster les critères et les objectifs à atteindre.**»

## Intéressement 2020 : les chiffres

L'accord d'intéressement applicable à XLCS SE France a été négocié en 2019, pour 3 ans (2019, 2020 et 2021)

5 critères permettent de calculer l'intéressement. Si tous les critères sont valorisés à leur maximum, l'intéressement calculé représente 11% du salaire annuel brut de l'exercice concerné.

- Le chiffre d'affaires (poids 25%). En 2020, il s'élève à 1,473Mds €, l'objectif étant 1,498Mds €. Ce critère atteint donc 10,7%.
- Le ratio de sinistralité net (poids 25%). En 2020, la cible était un ratio de 73 à 79%. Le ratio s'élevant finalement à 79,3%, ce critère est valorisé à 0%.
- Les frais généraux (poids 10%). La cible était de 154M€, les frais généraux se sont élevés à 142M€. Le critère atteint donc le plafond de 11%.
- Le délai de paiement des factures (poids 20%). La cible était de 49 jours, le délai constaté de 48 jours. Ce critère atteint donc également les 11%.
- Le taux de participation à pulse (poids 20%). La cible était une participation de 53%, vous avez participé en moyenne à 63,5%, ce qui permet à ce critère d'atteindre 11%.

Le taux global s'élève donc à  $(0,25 \times 10,7) + (0,25 \times 0) + (0,10 \times 11) + (0,20 \times 11) + (0,20 \times 11) = 8,18\%$ . C'est le critère « ratio de sinistralité net » qui tire notre intéressement vers le bas, principalement à causes de sinistres antérieurs insuffisamment provisionnés. Mais l'essentiel est « sauvé » par des critères atteints ou quasi atteints.

Vos élus CFE-CGC continueront à défendre une variété de critères pertinents et atteignables, qui nous protège contre des événements ponctuels en permettant autant que possible un atterrissage à la hauteur des efforts des salariés.

# Opération Réflex du 3 au 18 Juin 2021

A noter : lors des récentes négociations retraite au niveau du groupe AXA, la CFE-CGC a obtenu le renouvellement de l'abondement à 100% des sommes versées sur le PERECO, à hauteur de 750€. Pour rappel, le PERECO est un Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif. Il comporte quelques cas de déblocages, mais plus limités que le Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE).

A partir du 3 juin, chaque salarié devra choisir ce qu'il fait des sommes à percevoir au titre de l'intéressement / participation. Ce choix se fait sur <http://www.capeasi.com>, à partir de la rubrique « alertes ».

Plusieurs choix sont possibles :

- Percevoir tout ou partie des sommes
- Investir tout ou partie des sommes dans le PERECO (sommes bloquées jusqu'à la retraite, hors cas de déblocage)
- Investir tout ou partie des sommes dans le PEE (sommes bloquées 5 ans, hors cas de déblocage)
  - o Investir dans les fonds « AXA EURO 4M du PEEG AXA SHAREPLAN » permettant d'utiliser les fonds pour l'Opération Shareplan de l'automne.
  - o Investir dans un des autres fonds proposés, sans possibilité ultérieure d'utiliser les fonds pour l'opération Shareplan.



## Opération Shareplan à l'automne 2021

**Paul de Torres,**

**Représentant des  
salariés au conseil de  
surveillance du fonds  
Axa Actionnariat**



Comme tous les ans depuis plusieurs années, le groupe AXA va procéder en décembre prochain à une augmentation de capital, réservée aux salariés.

Il sera possible d'y souscrire :

- en y investissant tout ou partie des sommes issues de l'intéressement-participation 2020,
- en effectuant un versement volontaire,
- en demandant une avance de fonds à l'employeur, remboursable mensuellement en 2022.

L'investissement sera possible :

- dans le fonds AXA Actionnariat, fonds totalement composé d'actions AXA, avec une décote de 20% par rapport aux derniers cours moyens de l'action avant l'opération.
- dans « le fonds effet de levier » : pour chaque action AXA achetée, la banque partenaire d'AXA « prête » 9 actions. Au moment du déblocage, une partie des plus-values des 10 actions sera conservée par la banque. En contrepartie l'intégralité de l'investissement est garantie, sans risque de perte.

L'opération Shareplan sera lancée en septembre, nous y reviendrons le moment venu.

## Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'intéressement/participation

Vous êtes déjà nombreux à nous avoir interrogés d'une part sur le calcul de l'intéressement/participation, et d'autre part sur les possibilités d'investissement de ces sommes dans les différents fonds du PERECO et du PEE.

Nous vous proposons de répondre à vos questions lors de 3 séances dédiées par teams, en utilisant les liens ci-dessous :

[Mercredi 9 Juin à 13:30](#), [Jeudi 10 Juin à 17:30](#) et [Vendredi 11 Juin à 13:30](#)

## Vos élus CFE-CGC chez XL Catlin Services

|                       |                    |                    |                          |                  |
|-----------------------|--------------------|--------------------|--------------------------|------------------|
| Guillaume Robieux     | Pascale Rauline    | Paul de Torres     | Christiana Peter         | Sandrine Boisset |
| Laurent Lamarle       | Amirouche Athamar  | Eric Li Pat Yuen   | Murielle Mont            | Alain Padet      |
| Patricia Evrard       | Patricia Nunez     | Hedi ben Sedrine   | Sandrina Caraco          | Faustine Bernard |
| Jean-François Grelier | Kristina Kovacheva | Véronique Lagoutte | Marie-Christine Leclercq | Nadège Longret   |